

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 6217**

présenté par

M. Fugit, Mme Riotton, Mme Marsaud, Mme Galliard-Minier, M. Bonnell, M. Templier,
Mme Meynier-Millefert, M. Pichereau, M. Baichère, Mme Bureau-Bonnard, Mme Delpirou,
M. Maire, M. Mis, Mme Piron, M. Roseren, M. Touraine et Mme Vignon

ARTICLE 36

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle »

les mots :

« les aéroports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement élargit le champ du rapport demandé en commission spéciale sur l'inclusion du fret aérien dans la fin des liaisons aériennes intérieures dont le trajet peut être effectué en moins de deux heures trente en train.

Si l'aéroport Paris-Charles de Gaulle est l'un des pôles principaux de fret aérien intérieur, il paraît logique et juste que le rapport étudie le fret aérien intérieur sur l'ensemble du territoire français.